

LR

MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'ÉDUCATION NATIONALE.

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

Le Secrétaire d'Etat
Le Ministre de l'Éducation nationale,

Inventaire des Sites

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire, scientifique ou pittoresque et notamment l'article 4,

Sur la proposition de la Commission Départementale des monuments naturels et des sites de l'AUBE dans sa séance du 24 Octobre 1941

ARRETE :

Article premier

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé par la totalité du parc du château de Brienne, Communes de Brienne-le-château et de Brienne-la-Vieille (AUBE), avec les terrains constituant la perspective postérieure du château, limitée à la rivière de l'Aube.

Parcelles cadastrales visées:

Commune de BRIENNE-le-CHÂTEAU:

Section A : 1.3.5.36 à 38.40.42.43 à 66.68 à 98
100 à 113.115 à 117.119.

Commune de BRIENNE-la-VIEILLE:

Section G : 1619.1624 à 1626.1628bis.1629.1633
à 1649.

Propriétaires intéressés :

Commune de BRIENNE-le-CHÂTEAU

Parcelles n° 42 et 43. Cme de Brienne le Château.
1.3.5.36.37 & 38, 100 à 113. M.ABRAND à Paris 3rue Copernic
52à 58. M.LONDONCHUTZ Louis à Paris 113
rue de Courcelles- Israélite- s'adresser
à Mes Coucha avoué à Troyes (Aube)
40.44 à 48.50.51.59.60 à 66.68 à 98.115
116.117.119. M.VAGDEAUX Charles, proprié-
taire à Brienne-le-Château (Aube)

Commune de BRIENNE-la-VIEILLE :

1628bis.1629.1638 à 1647. M.Charles VAGDEAUX pro-
priétaire à Brienne-le-Château (Aube) & 1619.1624 à
1626.1633 à 1637.
S.N.C.F. 1649.



119 (par son plan)
1631 figure de la séc
1636 - 1637 } For son
1648 - 1649 } u plan.

346-J.4007.38.

.....

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire des communes de Brienne-le-Château et de Brienne-la-Vieille et aux propriétaires intéressés ou à leur représentant qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

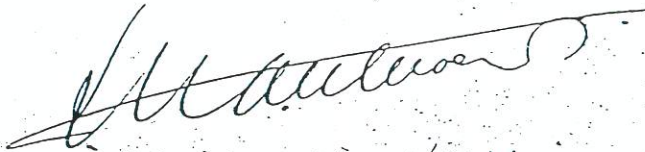
Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté d'Inscription sur l'inventaire des Sites en date du 24 Août 1942.

Paris, le - 3 FEVR 1944

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts



signé : Hauwecan

